

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 34 (1997)  
**Heft:** 1289

**Rubrik:** Oubliés...

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La concertation plutôt que le dogmatisme

Par Jean-Pierre Ghelfi, économiste

**Jean-Christian Lambelet a réussi à attirer dans son sillage vingt-trois économistes ont accepté de signer un manifeste contenant des propositions de relance.**

**Dans DP 1288, Gabrielle Antille Gaillard exprimait ses réticences quant à la valeur du texte des signataires.**

**Jean-Pierre Ghelfi, économiste, éditorialiste de *Lutte syndicale* a signé le manifeste. Il explique son choix.**

**C'**EST VRAI, POURQUOI diable un économiste «patenté» (?) du mouvement syndical a-t-il signé un «manifeste» élaboré par des économistes pour la plupart bourgeois, et dont le contenu est sur plusieurs points éloigné des thèses défendues par les organisations syndicales?

## Provoquer le débat

La première raison, c'est évidemment de contribuer à susciter un débat indispensable. Il y a quelques semaines encore, l'idée même d'un programme de relance hérissait au plus haut point le gouvernement, le patronat, une bonne partie des milieux politiques et l'essentiel des organisations économiques.

L'automne dernier, le Conseil fédéral combattait la motion de Jean-Claude Rennwald. Et son adoption, par une petite majorité du Conseil national, fut une réelle surprise.

La thèse dominante, ressassée depuis le début de la récession, il y a six ans, est qu'il faut surtout ne rien faire. La *Neue Zürcher Zeitung* continue d'ailleurs de défendre ce point de vue. L'argumentation, telle qu'on pouvait la lire dans le *Journal de Genève*, par exemple, disait en bref: «la crise a mis en évidence des faiblesses structurelles de certains secteurs de l'économie suisse. C'est pourquoi les restructurations, aussi douloureuses soient-elles,

ne doivent pas être freinées par des mesures de relance à court terme. Au contraire. Les efforts de déréglementation et de libéralisation du marché intérieur doivent être poursuivis afin de contribuer à la restructuration complète de l'appareil productif».

## Contrôler les oscillations économiques

Le «manifeste» est certes d'inspiration libérale. Mais il apporte, par son existence même, un démenti à la théorie qui dit qu'il ne faut pas interférer avec l'évolution «naturelle» de l'économie, et que l'assainissement des finances constitue la meilleure contribution des pouvoirs publics en faveur de la reprise. Pas inutile de rappeler, à cet égard, que cette argumentation, dans les grandes lignes, était déjà tenue durant la crise des années trente... avec le succès que l'on sait!

Or les faits montrent que les oscillations constantes de l'économie doivent être contrôlées pour éviter les dérapages vers la surchauffe ou vers la crise. Economiser à tout prix en période de récession est donc particulièrement contre-indiqué car le processus de déprime s'en trouve amplifié, alors qu'il faudrait au contraire (tenter de) le résorber.

Sans doute, la conversion en cours à un programme de relance est-elle tardive. Il est malheureux qu'il ait fallu attendre que plus de 200 000 personnes soient au chômage et qu'un grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) se trouvent confrontées à de graves difficultés pour admettre que la route suivie était mauvaise. Mais au moins on commence à regarder la réalité en face, plutôt qu'à la chercher dans les livres!

Dans le détail des propositions présentées par le «manifeste», on peut évidemment diverger d'opinion et relever des ambiguïtés. Mais c'est le lot, probablement inévitable, d'un texte de concordance. Le «manifeste», à cet égard, est une invitation au dialogue social et politique.

## Une raison suffisante

La force de ce pays a résidé jusqu'à récemment dans sa capacité de négociation et sa volonté de concertation. Le ré-

sultat, c'est la concordance ou le compromis, comme on veut. Le rappeler, c'est prendre ses distances avec le dogmatisme néo-libéral du *Livre blanc* et l'absolutisme patronal (alémanique) tels qu'ils sont apparus dans la discussion concernant le projet de modification de la loi sur le travail. Se distancer de ces deux attitudes (dogmatisme et absolutisme) était pour moi une seconde raison, suffisante, pour signer ce texte. ■

## Oubliés...

Contrairement au projet des nouvelles transversales alpines, le tunnel ferroviaire du Gothard fut financé par un consortium international auquel participèrent l'Allemagne, l'Italie et la Suisse – Confédération et 14 cantons.

Le Genevois Louis Favre n'était manifestement pas un tunnelier expérimenté. Pourtant, grâce à une offre très avantageuse et sous-évaluée, il emporta le marché. Mais, pour comprimer ses coûts et tenir des délais très courts, il renonça aux mesures de sécurité nécessaires et ne se soucia guère des conditions d'hygiène des travailleurs. Cette négligence provoqua un nombre exceptionnellement élevé de morts par accident (199) et par maladie (plusieurs centaines). Les conditions d'hébergement des ouvriers – chez l'habitant – étaient particulièrement déplorable et le salaire moyen extrêmement bas –3 fr. 30 par jour, alors que l'ingénieur en chef de la société ferroviaire du Gothard touchait 40 000 fr. par an).

En juillet 1875, une grève éclate pour exiger une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail. Le gouvernement d'Uri envoie sur place ses sept agents de police aidés d'une milice de Göschenen. Accueillis par des jets de pierre, les représentants de l'ordre ouvrent le feu et abattent quatre grévistes. Ce fut la première grève sanglante dans l'histoire de la Suisse moderne.

jd